

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2133

**Artikel:** La démocratie n'est pas qu'une question de procédure : quand ceux qui se réclament de la démocratie menacent son existence même  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023453>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La démocratie n'est pas qu'une question de procédure

Quand ceux qui se réclament de la démocratie menacent son existence même

Jean-Daniel Delley - 08 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29817>

Le modèle démocratique s'est construit en opposition au pouvoir absolu de la monarchie, contre les dictatures et les régimes autoritaires. Il a toujours dû faire face aux attaques de mouvements ouvertement hostiles aux droits politiques et aux libertés indispensables à l'exercice de ces droits.

Mais aujourd'hui la menace se révèle plus insidieuse et plus grave. Des partis et des leaders politiques mettent en danger l'existence même de la démocratie au nom d'une conception réductrice de la démocratie.

C'est le philosophe [Martin Booms](#) qui sonne l'alarme. Les institutions démocratiques, affirme-t-il, ne sont pas tant mises en péril par des adversaires déclarés de la démocratie que par des mouvements qui au contraire prétendent la défendre; pour eux, les représentants élus, les juges trahissent la démocratie. Cette révolte de ceux qui se proclament les seuls authentiques démocrates se manifeste dans toutes les démocraties.

En Suisse, elle constitue le fil rouge de l'action de l'UDC qui ne cesse d'accuser les autorités d'ignorer les décisions du peuple souverain. Ainsi dénonce-t-elle les tergiversations du Conseil

fédéral et du Parlement dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre des initiatives populaires qui contreviennent aux droits fondamentaux ou au droit international. Si le peuple a décidé [l'internement à vie des délinquants sexuels ou violents très dangereux ou non amendables](#) ou [le renvoi automatique des étrangers](#) coupables d'infractions explicitement énumérées, les autorités n'ont qu'à exécuter la volonté populaire. Ou encore si une assemblée communale rejette sans motivations des [demandes de naturalisation](#), le Tribunal fédéral n'est pas légitimé à casser ses décisions. De même, il est inacceptable qu'une juridiction internationale comme la Cour européenne des droits de l'homme puisse contester des décisions prises de manière démocratique. En muselant l'exercice de la démocratie, ces autorités bafouent la souveraineté populaire.

Ces fondamentalistes se réfèrent à une conception purement arithmétique de la démocratie. La majorité dit le droit et représente l'unique source de la légitimité démocratique. Les décisions du peuple sont sans appel, ce pour quoi le peuple est dit souverain. Voilà la vraie démocratie, sont-ils convaincus.

Cette conception - Booms parle

d'une démocratie énucléée - réduit la démocratie à un simple processus qui voit s'imposer la volonté du plus grand nombre. Mais si la démocratie se restreint au principe majoritaire, elle peut alors conduire à la tyrannie. Car priver une minorité de droits fondamentaux par une décision formellement démocratique relève de la tyrannie.

Le respect de la forme ne suffit pas à qualifier l'acte de démocratique. Car le processus ne peut être dissocié des valeurs qui le sous-tendent et qui seules lui confèrent son caractère démocratique. L'égalité des droits, la garantie des libertés fondamentales constituent les conditions nécessaires à l'exercice de la démocratie, des conditions qu'aucune majorité ne peut abolir sous peine d'abolir la démocratie elle-même.

Voilà le paradoxe: la démocratie, entendue comme un système de valeurs dont le principe majoritaire n'est qu'un élément, est mise en danger par des fondamentalistes qui croient la sauver, alors qu'ils en sont les fossoyeurs.

Ces droits et valeurs constitutifs de la démocratie ne sont en aucune manière imposés par un pouvoir occulte, par des juges et des juristes sans légitimation

démocratique qui ne viseraient qu'à brider la souveraineté du peuple. La Constitution fédérale, approuvée en votation populaire, les consacre. Les juges fédéraux, élus par l'Assemblée fédérale, veillent à leur respect. La Convention

européenne des droits de l'homme, ratifiée par le Parlement, les énumère. Les juges de Strasbourg, élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où siègent des députés helvétiques, rappellent les Etats-membres à

leur engagement.

A savoir que la souveraineté du peuple ne peut s'exercer qu'en respectant ces droits et valeurs, de manière à ce que la souveraineté ne conduise pas à la tyrannie.

## Grâce à la fidélité de ses lectrices et lecteurs, DP est en mesure de se développer

Notre ambition: de nouvelles signatures et un contenu rédactionnel plus diversifié

Rédaction - 12 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29829>

La conversion de *Domaine Public* en publication numérique il y a 9 ans est un succès qui nous engage. C'est pourquoi DP a mené une réflexion interne qui l'a conduit à faire le pari d'une nouvelle évolution pour élargir le cercle de ses collaboratrices et collaborateurs et enrichir son contenu.

Le 1er octobre marquera l'anniversaire de la naissance de DP en 1963.

Pratiquement jusqu'au début du 21e siècle, la possibilité d'écrire et de diffuser était limitée. Celui ou celle qui souhaitait s'y lancer devait en faire soit une profession, soit un engagement militant. Encore fallait-il trouver une plateforme collective. Une publication traitant de l'actualité politique dépendait donc d'une structure commerciale ou d'une structure partisane – sinon, il

restait les lettres de lecteurs...

DP, lui, s'est créé indépendant et différent, rédigé bénévolement par des personnes engagées dans le monde académique, la fonction publique ou l'action politique ou syndicale et ne reposant que sur l'appui de ses collaboratrices et collaborateurs et lectrices et lecteurs. On y entrait un peu comme dans un ordre laïque, mélange stimulant d'expériences, de formations et de générations. Au service du réformisme, le maître-mot de DP, même s'il n'apparaît pas dans l'[éditorial](#) du premier numéro, qui le décrit par trois exigences: imagination, description et extrémisme dans la mise en œuvre.

Depuis 1963, DP n'a cessé d'évoluer et de se réinventer, tirant parti de l'évolution technologique: du bimensuel préparé entièrement par des

amateurs à l'hebdomadaire s'appuyant sur un rédacteur ou une rédactrice professionnelle, de la typo à l'offset, du manuscrit porté à l'imprimerie à la maquette préparée sur Mac, de l'impression papier d'un journal envoyé par la Poste aux abonnés payants à l'édition PDF à prix réduit puis, dès 2007, au saut dans le numérique, la gratuité et l'*open source*...

La baisse des coûts s'imposait: elle a été rendue possible par le web et l'économie de partage. Ainsi, non seulement les rédactrices et rédacteurs sont bénévoles, mais les lectrices et lecteurs apportent volontairement leur contribution financière, permettant l'accès généralisé à tous les numéros et articles, dont la diffusion par les réseaux sociaux et la republication sont encouragées. Les nouvelles pratiques ont par ailleurs